

Commune de BOLLEZEELE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 avril 2026

En mairie - 20 h / 23 h 45

La présidence de la séance est assurée par Laurent VANPOUILLE, maire.

Le secrétariat de séance est assuré par Christine KIECKEN.

Nombre de membres du Conseil Municipal	15
En exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de votants par procuration	1

PRÉSENTS : VANPOUILLE Laurent, AGEZ Marie-Noëlle, DIACRE Michel, KIECKEN Christine, MISSIAEN Stéphane, THYS Florence, POUBLANC Jean-Michel, BOULOGNE Sabrina, MASSEY-BOERHAVE Hélène, DELAUTRE Alice, CARREIN Julien, FREVIN Faustine, LICOUR Louis, BERTRAM Louis.

ABSENT(S) : MARLE Pierre – a donné pouvoir VANPOUILLE Laurent

Laurent VANPOUILLE rappelle que le procès-verbal de la séance du 30 mars 2026 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal. Il soumet le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1/ Désignation de représentants à la Commission Locale d'Information de la Centrale Nucléaire de Gravelines – délibération n° 2026-04-01

La Commission Locale d'Information (CLI) de la centrale nucléaire de Gravelines a pour rôle d'informer les populations riveraines sur le fonctionnement de la centrale nucléaire. C'est un organisme de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement.

Les 53 communes situées dans les 20 km du Plan Particulier d'Intervention (PPI) du CNPE de Gravelines font partie des membres de la CLI. Chaque commune est invitée à désigner un représentant ainsi qu'un suppléant auprès de la CLI.

Après délibération le conseil municipal désigne à l'unanimité pour représenter la commune au sein de la CLI de la Centrale Nucléaire de Gravelines :

- Représentant : Faustine FREVIN
- Suppléant : Christine KIECKEN

2/ Proposition à la CCHF de délégués pour le SIROM – délibération n° 2026-04-02

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la compétence Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et assimilés a été transférée à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, et que c'est à cette dernière d'élire les représentants au S.I.R.O.M.

Le Conseil Municipal peut proposer le nom de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants à la Communauté de Commune pour le vote des délégués au S.I.R.O.M.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de proposer comme délégués titulaires :

de 7 membres : le maire et six commissaires. Les membres doivent être désignés par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables proposée par le Conseil Municipal.

La liste doit comporter un nombre de noms double, soit 12 titulaires et 12 suppléants. Il est nécessaire d'indiquer l'imposition directe locale à laquelle la personne proposée est soumise : TF, TH et CFE pour une représentation équitable des personnes désignées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose une liste de 24 noms à l'attention du Directeur des Services Fiscaux.

7/ Annulation de la demande de subvention Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB). Délibération n°2026-04-06

M. le Maire propose l'annulation de la délibération de demande de subvention ADVB pour les travaux sur le linteau de la porte de l'église au profit du projet de travaux d'investissement en éclairage public présenté pour la commune par le TE Flandre.

Accord unanime du conseil municipal.

8/ Accord définitif pour la réalisation de travaux d'investissement d'éclairage public Grand'place, placette de l'Espace Jules Dehaene et rue Joseph Dezitter. Délibération n°2026-04-07

M. le Maire propose de rénover l'éclairage public Grand'place, placette de l'Espace Jules Dehaene et rue Joseph Dezitter. Il rappelle que la compétence investissement pour l'éclairage public a été transférée au TE Flandre.

Après cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- Donne un accord définitif pour le projet exposé dans présente délibération.
- La commune supportera le montant HT des travaux soit 37 585.60 €, déductions des éventuelles subventions. Le TE Flandre supportera l'ensemble des coûts d'étude, de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.
- Sollicite le TE Flandre pour un étalement de la participation sur cinq exercices comptables (maximum 5 ans). Précise que la participation sera budgétée.

9/ Budget primitif, taxes locales, programme et subventions 2026

M. le Maire expose que la commission des finances s'est réunie le 7 avril 2026.

La commune utilise le référentiel M57 pour l'adoption de ses budgets. Le projet de budget doit être communiqué aux membres du Conseil Municipal au moins douze jours avant l'ouverture de la première réunion consacrée à son examen. Les documents transmis le 9 avril 2026 correspondent aux propositions de la commission des finances.

Les documents qui ont été transmis sont :

- les résultats de l'exercice antérieur,
- une proposition d'écritures pour les sections de fonctionnement et d'investissement
- l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Des documents actualisés sont transmis aux élus comprenant des éléments nouvellement connus. Le budget est présenté à taux constants d'imposition comme le propose la commission des finances.

• **Taux des taxes locales - délibération n° 2026-04-08**

M. le Maire expose la proposition de la commission des finances : non augmentation des taux. Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux :

	2024	2025	2026
Taxes foncières sur les propriétés bâties	36.08 %	36.08 %	36.08 %
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	50.00 %	50.00 %	50.00 %
Taxe d'habitation des résidences secondaires	16.08 %	16.08 %	16.08 %

• **Budget primitif - section de fonctionnement :**

Tous les chapitres budgétaires sont présentés aux membres du conseil municipal.

Les prévisions 2026 correspondent en majorité à la reconduction des inscriptions aux budgets précédents en dépenses comme en recettes.

La section de fonctionnement comprend en dépenses, l'attribution des subventions.

Subventions aux associations

M. le Maire présente la proposition de la commission des finances.

Après délibération, le conseil municipal décide de verser les subventions suivantes aux associations :

Activités manuelles bollezeeloises	300.00	Les locaux motiv'		1 000.00
A.D.M.R.	200.00	Les belles mécaniques		450.00
Amicale des sapeurs-pompiers	550.00	Radio Uylenspiegel		50.00
Amicale du Don du Sang	150.00	Soins infirmiers à domicile		50.00
Bollezeele 2000	12 000.00	Yser Houck		300.00
C.A.S.C.	2 700.00	Ass. Au-delà du cancer		30.00
Chasse Saint Hubert	229.00	Collège du Houtland		540.00
Club de l'amitié et de la gaieté	700.00	O.G.E.C. Saint Martin		0
Les Bollezenaerds	500.00	RASED		146.00
Musique de Bollezeele fonctionnement	1 250.00	Association des retables		339.00
Musique de Bollezeele projet	4 000.00	Affectation par délibération		10 810.00
Médiathèque / convention CASC	2 900.00	Ecole et Famille (Ecole privée)	prix de fin d'année	217.00
UNC-AFN (anciens combattants)	400.00	Ecole et Famille (Ecole privée)	contrat d'association	8 889.00
USY Foot	4 500.00	Ecole et Famille (Ecole privée)	Classe de découverte	0
Les BODY	600.00	APE école publique	Classe de découverte	0
La chorale	200.00			

Rappel deux subventions de 14 000 € a déjà été votée le 26 février 2026 pour Bollezeele 2000.

Le budget présenté permet de dégager de la section de fonctionnement un virement pour les recettes de la section d'investissement de 529 655 €.

• **Budget primitif - section d'investissement :**

En recettes, le budget reprend les recettes suivantes :

- Compensation de la TVA : 19 500.00 €
- Solde d'exécution reporté : 99 320.35 €
- Taxe d'aménagement : 500.00 €
- Amortissements (que l'on retrouve en dépenses de fonctionnement) : 50 972.00 €
- Résultat à affecter : 0 €
- Subventions : 6 092 € de fonds de concours CCHF pour les travaux sur le bardage extérieur de l'Espace Jules Dehaene.
- Opération d'ordre (que l'on retrouve en dépense d'investissement) pour une étude : 1 920 €

En dépenses, le budget reprend :

- Solde d'exécution reporté : 0 €
- le remboursement de l'emprunt de la CAF : 2 956.00 €
- le programme d'investissement
- les opérations pour ordre (que l'on retrouve également en section de fonctionnement),

Le montant de dépenses possibles pour l'investissement s'élève à 654 608.35 €, 49 150 € ayant déjà été affecté avant le vote du budget.

M. le Maire présente une liste des principaux travaux, achats et projets d'investissement pour cette année et pour les années futures :

Construction d'une nouvelle école	TE FLANDRE effacement et éclairage public rue de la poste, de l'ancienne gare et allée des fleurs - échéancier 5 ans
Travaux église pierre porte linteau	TE FLANDRE Eclairage public place du stade, rue de l'église, place du Jeu de Paume, parking allée des peupliers- échéancier 5 ans
Travaux église : linteau de la porte, peintures, réparation des vitraux	TE FLANDRE effacement et éclairage public allée des Peupliers – échéancier 5 ans
Aménagement de l'ancienne garderie	Système informatique école
Réfection de la mairie : étage, isolation balcon	Panneaux de signalisation
Système informatique médiathèque et Espace Jules Dehaene	Fournitures techniques
Aire de jeux	Extincteurs

- **Vote du budget : délibération n°2026-04-09**

La section de fonctionnement du budget primitif 2026 présentée s'équilibre à 1 700 355.93 € permettant un virement à la section d'investissement de 529 655 €.

La section d'investissement s'équilibre à 717 705.35 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2026 tel qu'il a été présenté.

12/ Organisations de l'Accueil Collectif de Mineurs de l'été 2026 – Délibération n° 2026-04-10

La commission « Accueil de loisirs » s'est réunie le 11 avril 2026 et a proposé de reconduire en 2026 l'organisation de l'ACM d'été 2025.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'organiser l'ACM d'été de la façon suivante (organisation identique à 2025) :

- De fixer la durée de l'accueil de loisirs à 4 semaines, soit du 13 juillet au 7 août 2026.
- D'accueillir les enfants ayant de 4 et 12 ans (inclus) au moment du centre.
- De limiter le nombre de places à 54 enfants par jour de fonctionnement comprenant au maximum 16 enfants de moins de 6 ans.
- De fixer le nombre d'animateurs en fonction de l'effectif inscrit.
- De travailler avec un binôme de directrices comme en 2025
- De fixer les horaires d'accueil de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h avec la possibilité pour les familles qui le souhaitent de rester en journée complète, soit de 9 h à 17 h.
- De proposer un péricentre le matin de 8 h à 9 h et un le soir de 17 h à 18 h.
- De prendre les repas du midi à l'EHPAD Saint Louis du lundi au jeudi
- D'organiser une journée de sortie chaque vendredi avec pique-nique fourni par les parents
- De fixer les inscriptions à la semaine pour l'accueil comme pour le péricentre et les repas.
- D'annuler l'accueil de loisirs si le nombre d'enfants inscrits est inférieur à 18 par semaine.
- De fixer les tarifs de la façon suivante :

Bollezeelois

Par enfant	QF < 400	400<QF< 610	610<QF<750	750<QF<1000	1000<QF<1600	QF > 1600
Une semaine	21.00	26.00	31.00	35.00	40.00	45.00
Deux semaines	42.00	52.00	62.00	70.00	80.00	90.00
Trois semaines	59.85	74.10	88.35	99.75	114.00	128.25
Quatre semaines	75.60	93.60	111.60	126.00	144.00	162.00

Extérieurs

Par enfant	QF < 400	400<QF< 610	610<QF<750	750<QF<1000	1000<QF<1600	QF > 1600
Une semaine	23.00	28.00	33.00	37.00	42.00	47.00
Deux semaines	46.00	56.00	66.00	74.00	84.00	94.00
Trois semaines	65.55	79.80	94.05	105.45	119.70	133.95
Quatre semaines	82.80	100.80	118.80	133.20	151.20	169.20

Tarifs péricentre

Bollezeelois et extérieurs

	QF < 400	400<QF< 610	610<QF<750	750<QF<1000	1000<QF<1600	QF > 1600
Par vacation	1	1.10	1.20	1.30	1.40	1.50

Tarif repas (12 h à 14 h)

Bollezeelois	3 €
Extérieurs	4 €

Le nombre de places étant limité à 54 enfants, une priorité sera donnée pour l'inscription des enfants domiciliés ou scolarisés à Bollezeele.

Une demande sera faite à la CCHF pour la location d'un vélo cargo.

10/ Mise à disposition du bureau de la maison d'accueil et de musique pour les permanences du député – Délibération n°2026-04-11

Monsieur le Maire présente la demande du député de la circonscription pour la mise à disposition d'un local sur la commune pour la tenue de ses permanences.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition à titre gratuit le bureau des permanences situé à la Maison d'Accueil et de Musique, local qui accueille déjà les permanences de l'assistante sociale, des services des impôts, la mission locale...

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de convention de mise à disposition.

Accord du conseil municipal

11/ Questions et informations diverses

- Enquête publique du 14 avril au 15 mai 206 sur le projet d'implantation d'une paire de réacteurs EPR2 à Gravelines
- Travaux SIDEN SIAN route d'Arnèke : Prolongation de l'arrêté d'interdiction de circulation jusqu'au 31 mai 2026.
- Travaux SIDEN SIAN route de Merckeghem : Début des travaux le 20 mai 2026 pour 5 mois de la maison de retraite à la grand'place en 3 tronçons.
- Manifestations communales :
Le conseil municipal décide de reconduire les manifestations suivantes et d'en fixer la date :
 - o Nouveaux arrivants, médailles du travail et fleurissement : samedi 26 septembre 2026
 - o Accueil des artisans et commerçants dans le cadre de la Journée Nationale du Commerce de Proximité (JNCP) : le jeudi soir avant la JNCP soit le jeudi 8 octobre 2026 à l'Espace Jules Dehaene.
 - o Banquet des aînés : une demande de devis sera faite à l'Hostellerie Saint-Louis pour un repas en novembre. Les colis des aînés pourraient être distribués le 7 novembre 2026.
 - o Spectacle de fin d'année pour les enfants des écoles : Marie-Noëlle Agez est chargée de prendre contact avec des prestataires pour un spectacle la dernière semaine d'école avant les fêtes.
- Proposition de modification du service de cantine le 19 mai 2026 pour les 4 jours de Dunkerque. La commission cantine va se réunir à ce sujet.
- M. le Maire rappelle les sujets en cours :
 - o Projet école – la commission va se réunir le 6 mai 2026 à 18h30

- AXIONE a sollicité la mairie et l'Architecte des Bâtiments de France pour la pose d'antennes sur la tour de l'église pour une passerelle IoT. Le conseil municipal n'est pas favorable à ce projet.
 - Un Aménagement Foncier est en cours à ZEGERSCAPPEL pour les communes de Zegerscappel, Bollezeele, Eringhem et Pitgam.
 - Un Aménagement Foncier est en cours sur la commune pour BOLLEZEELE, Merckeghem, Eringhem.
 - Une poche souple eau pour la défense contre l'incendie va être mise en place par le SIDEN SIAN rue de Flandre.
 - Une discussion est en cours avec ALDI pour de la vitrophanie sur l'abribus à l'Erkelsbrugge.
- M. le Maire informe :
 - La commune a pris en charge l'achat de deux gerbes suite au décès de deux anciens élus de Bollezeele la semaine dernière.
 - Cantine : éviction de deux enfants la semaine de la rentrée (du 27 avril au 30 avril 2026)
 - La date du prochain conseil municipal est fixée au 8 juin 2026. Un appel à candidature est en cours en vue de l'élection de propriétaires de biens fonciers non bâtis pour les commissions intercommunales des deux aménagements fonciers, Bollezeele et Zegerscappel.
 - Louis Bertram signale de nombreux désordres au niveau de la plateforme déchets verts et containers rue de la Poste.
 - Jean-Michel Poublanc demande quand aura lieu la mise en place des cailloux dans les carrières. Laurent Vanpouille indique qu'habituellement la CCHF réalise ces travaux au Printemps.
 - Christine Kiecken interroge sur du démarchage à domicile ces derniers jours à Bollezeele.

La secrétaire
Christine KIECKEN



Le Maire
Laurent VANPOUILLE


